

Appel de candidatures pour les titulaires d'un emploi supérieur

Société de développement de la Baie James

Avis de recrutement de personnes aptes à être nommées au poste de présidente-directrice générale ou président-directeur général

La Secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif invite les personnes intéressées et possédant les qualités recherchées à soumettre leur candidature aux fins de constituer une liste de personnes déclarées aptes à être nommées au poste de présidente-directrice générale ou président-directeur général de la Société de développement de la Baie James (Société).

ATTRIBUTIONS

La personne titulaire est responsable de l'administration et de la direction de la Société dans le cadre de ses règlements et ses politiques. La personne titulaire soumet tous les rapports et les recommandations qu'elle peut juger utiles, ainsi que tous les rapports requis par le conseil d'administration de la Société à une gestion diligente et rigoureuse. Elle soumet, en outre, à l'approbation de ce conseil un budget annuel de même qu'un rapport d'activité trimestriel qui contient notamment des projections financières, des états financiers, un suivi des plans d'action et des différents investissements ainsi qu'une liste des litiges impliquant la Société. La personne titulaire est également responsable de présenter au conseil d'administration un plan de développement triennal de la Société, qui doit être soumis à l'approbation gouvernementale. Elle représente également la Société auprès des organismes du milieu ainsi qu'auprès du gouvernement. Elle doit émettre régulièrement différents communiqués de presse ainsi que des notes internes et accorder occasionnellement des entrevues aux médias. Elle exerce toutes les autres fonctions qui lui sont assignées par le conseil d'administration.

LIEU(X) DE TRAVAIL

Matagami ou Chibougamau

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le gouvernement du Québec, en tenant compte des recommandations du Gouvernement de la nation crie, nomme la présidente-directrice générale ou le président-directeur général. Le mandat est d'au plus cinq ans et est renouvelable. Le traitement est déterminé selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein (décret 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes). L'échelle de traitement, applicable depuis le 1^{er} avril 2018, varie de 126 243 \$ à 164 117 \$. Une personne retraitée du secteur public reçoit un traitement qui correspond à celui qui devrait lui être attribué pour occuper le poste visé, duquel est déduit un montant équivalant à la moitié de la rente de retraite qu'elle reçoit de ce secteur.

ORGANISME

Société de développement de la Baie James

Nomination par le Conseil des ministres

MISSION

Conformément aux exigences de la Loi sur le développement de la région de la Baie James (chapitre D-8.0.1), la Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la baie James. Elle peut notamment susciter et soutenir la réalisation d'initiatives visant ces fins, et aussi y participer. Elle a également pour mission d'aménager le territoire de la baie James, sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. Dans le cadre de cette mission, la Société favorise la concertation avec les autres intervenants, tant ceux du secteur public que ceux du secteur privé. Elle peut également exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement ou encore un de ses ministères, de ses organismes ou de ses sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets, dont les frais sont assumés, en tout ou en partie, par le mandant. Le Gouvernement de la nation crie et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie James (Gouvernement régional) peuvent proposer au gouvernement du Québec des mandats à confier à la Société dans tout domaine connexe à ses objets, dont les frais peuvent être assumés, en tout ou en partie, par le Gouvernement de la nation crie ou le Gouvernement régional, selon le cas. Ces deux ordres de gouvernement peuvent aussi proposer au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles des projets de directives portant sur les objectifs et les orientations de la Société.

SES CHAMPS D'INTERVENTION

Les activités de la Société sont regroupées sous deux volets, soit le développement économique et les services. En matière de développement économique, le mandat est de rechercher, de susciter et de soutenir des initiatives et d'y participer, en conformité avec la mission de la Société. Pour ce faire, celle-ci gère un fonds de développement économique, dont la juste valeur se chiffrait à 22,8 millions de dollars au 30 septembre 2018. Dans le domaine des services, le mandat consiste à effectuer la gestion d'infrastructures de transport pour le compte de deux principaux clients, soit Hydro-Québec et le ministère des Transports du Québec. La Société a donc sous sa responsabilité la gestion de 2 260 km de routes, de l'aéroport de La Grande Rivière ainsi que de trois aérodromes. Elle a, par ailleurs, été mandatée par le gouvernement pour effectuer la réfection de la route de la Baie James. Ce chantier, dont le budget total est de 265 millions de dollars, doit être achevé d'ici la fin 2021.

EXIGENCES

CONDITIONS D'ADMISSION

La personne candidate doit posséder une formation universitaire dans une discipline appropriée et une expérience de plus de quinze ans lui ayant permis d'acquérir des connaissances générales en gestion, en administration ainsi qu'en finance. Elle doit également connaître le milieu de la Société, ses enjeux ainsi que l'environnement légal qui y est associé et avoir une compréhension approfondie des principes de gouvernance. Elle doit maîtriser le français et l'anglais, de même qu'avoir une bonne connaissance de l'administration publique et de son fonctionnement.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères qui seront pris en compte pour évaluer les candidatures sont notamment :

- la connaissance sur les plans administratif et financier;
- la connaissance du secteur du développement économique régional;
- la connaissance du territoire de la Baie James;
- la capacité à élaborer une vision stratégique;
- la capacité à s'engager au service de l'intérêt de la région;
- le sens du leadership;
- la capacité à gérer des activités et des projets;
- la capacité d'innover et de faire preuve de créativité;
- l'aptitude à communiquer et à créer des liens de concertation et le sens des relations publiques;
- la crédibilité, le dynamisme et la capacité de négociation;
- les habiletés interpersonnelles.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Soumettre sa candidature **avant le 18 janvier 2019, à 16 h 30 (HNE)**, en cliquant sur le bouton **Postes offerts** à partir du site Web du Secrétariat aux emplois supérieurs : www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca.

Nous vous rappelons qu'il est important de préciser chacune de vos expériences de travail pertinentes dans la section Curriculum vitæ de votre dossier personnel.

Lors du dépôt de votre candidature, on vous demandera de répondre à une question et de fournir une copie du document prouvant que vous remplissez l'une des conditions d'admission.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour de l'information concernant l'emploi, vous pouvez communiquer avec madame Sarah Pier Dubois-Ouellet au 819 739-4717, poste 1253.

Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre votre candidature en ligne ou si vous éprouvez des difficultés avec ce site Web, veuillez contacter le Secrétariat aux emplois supérieurs en utilisant les coordonnées indiquées dans la section **Nous joindre**.

Veuillez noter que seuls les dossiers de candidatures complets et reçus avant la date limite seront considérés.

La Société encourage les femmes, les Autochtones, les anglophones, les membres des minorités visibles et ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

LIENS UTILES

Vous pouvez aussi consulter le site de la Société de développement de la Baie James (www.sdbj.gouv.qc.ca) ou encore la Loi sur le développement de la région de la Baie James (chapitre D-8.0.1).

AVIS AUX PERSONNES CANDIDATES

La candidature, les documents et les renseignements afférents au dépôt de candidature sont confidentiels. Par conséquent, la personne doit s'engager à préserver la confidentialité du dépôt de sa candidature et de toute décision prise à l'égard de celle-ci.

Québec 